



commissaire aux comptes

CULTURE.CO

Siège social : c/o La Halle Tropisme, Boite 44, 121, rue Fontcouverte

34070 MONTPELLIER

Association (loi 1901)

SIREN N° 453 984 783

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

CULTURE.CO

Siège social : c/o La Halle Tropisme, Boite 44, 121, rue Fontcouverte
34070 MONTPELLIER
Association (loi 1901)
SIREN N° 453 984 783

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CULTURE.CO** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L-823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événement sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 14 mai 2024

Le Commissaire aux comptes
Rhuan GUNESH

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines, positioned to the right of the printed name 'Rhuan GUNESH'.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	34 291	15 777	18 514		18 514	
	Immobilisations incorporelles en cours				10 877	10 877-	100.00-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	6 862	3 786	3 076	1 376	1 700	123.54	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	494		494	494			
Total I	41 647	19 563	22 084	12 747	9 337	73.25	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	34 920		34 920	64 449	29 529-	45.82-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	25 567		25 567	62 850	37 283-	59.32-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	88 459		88 459	104 462	16 004-	15.32-	
Charges constatées d'avance (2)	1 639		1 639	371	1 267	341.38	
Total II	150 584		150 584	232 133	81 548-	35.13-	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	192 231	19 563	172 668	244 879	72 211-	29.49-	



(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	2 657		2 657			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	97 702		67 696		30 006	44.32	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	33 522-		30 006	63 522-	211.72-	
	Situation nette (sous total)	66 837		100 358	33 522-	33.40-	
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	66 837		100 358	33 522-	33.40-	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	42 020		106 850	64 830-	60.67-	
	Total II	42 020		106 850	64 830-	60.67-	
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	35 187		13 522	21 665	160.23	
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	26 236		22 833	3 403	14.90	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 469		1 316	153	11.59	
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	920			920		
	Total IV	63 811		37 671	26 141	69.39	
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	172 668		244 879	72 211-	29.49-	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

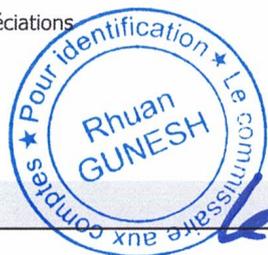
62 891

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	39 535		30 950		8 585	27.74
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	15				15	
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	92 999		114 645		21 646-	18.88-
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	217 670		234 830		17 160-	7.31-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 041		4 065		4 976	122.40
Utilisations des fonds dédiés	106 850		85 000		21 850	25.71
Autres produits	26		0		25	NS
Total I	466 135		469 490		3 355-	0.71-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	241 768		179 351		62 417	34.80
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	3 653		2 224		1 429	64.26
Salaires et traitements	136 369		111 305		25 064	22.52
Charges sociales	56 508		44 051		12 458	28.28
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 167		711		5 456	767.11
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	42 020		91 850		49 830-	54.25-
Autres charges	1 997		10 785		8 788-	81.49-
Total II	488 483		440 277		48 206	10.95
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	22 348-		29 213		51 561-	176.50-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 290		793		498	62.77
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	1 290		793		498	62.77
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	1 290		793		498	62.77
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	21 058-		30 006		51 064-	170.18-
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	12 464				12 464	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	12 464				12 464	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	12 464-				12 464-	
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	467 425		470 283		2 858-	0.61-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	500 947		440 277		60 670	13.78
5. EXCEDENT OU DEFICIT	33 522-		30 006		63 527-	211.72-



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL :

L'association est un espace de partage d'expérience, de réflexion, de proposition et d'action entre les personnels et les membres de la gouvernance des adhérents, qu'ils soient élus locaux, élus associatifs ou autres représentants de conseils d'administration des structures adhérentes. Elle est une plateforme de dialogue et de coopération avec les instances nationales : représentants nationaux de structures partenaires et de l'Etat.

L'association s'inscrit dans une perspective d'intérêt général et a pour objet l'accompagnement des politiques publiques en faveur de la culture dans l'espace départemental.

Elle met au coeur de son projet les enjeux de coopérations, entre niveaux de collectivités et avec les acteurs de la vie artistique, culturelle, éducative, sociale, économique et du développement territorial. Ainsi, l'association :

- créé des espaces de réflexion, d'analyse et de proposition favorisant la mise en commun d'expertises et le croisement des enjeux des territoires représentés par ses adhérents
- expérimente des méthodes et des actions nouvelles, au service de l'expertise, de l'accompagnement et de la formation de ses membres et partenaires nationaux
- valorise les initiatives innovantes, tant nationales que locales, afin d'éclairer la diversité des politiques et actions en faveur de développement culturel des territoires
- représente ses membres au niveau national
- et mène toutes autres activités ou missions en rapport avec les objectifs de l'association.

MOYENS MIS EN OEUVRE :

Le ministère de la Culture est le premier partenaire de l'association, depuis sa création en 2004. Depuis 2016, des partenariats sont également développés sinon consolidés dans le cadre des projets de l'association avec l'ANCT ou Départements de France. Depuis 2020, l'association a consolidé ses ressources propres, notamment par le développement de la formation professionnelle en direction de ses adhérents et partenaires.

Les ressources se composent :

- des cotisations des membres
- des apports et subventions provenant des collectivités territoriales, de l'Etat et d'autres collectivités, administrations ou organismes publics
- de dons, subventions, mécénat et concours d'établissements publics et privés
- de sommes perçues en contrepartie des prestations par l'association dans les limites de son objet
- et de toutes autres ressources autorisées par la loi.

Au delà des partenariats financiers, l'association poursuit le développement d'alliances stratégiques avec d'autres acteurs nationaux des politiques culturelles autour d'axes de travail et de valeurs partagées : Fédération nationale des associations de directeurs.rices des affaires culturelles, Observatoire de politiques culturelles, Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles ...



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

RESSOURCES HUMAINES

L'association est dotée d'une équipe opérationnelle salariée. Cette équipe est dédiée à la mise en oeuvre du programme d'activités annuelles défini et validé par le conseil d'administration.

RESSOURCES MATERIELLES

L'association loue un espace de travail situé à La Halle Tropisme, 121 rue Fontcouverte à Montpellier.

Elle met à la disposition de ses salariés quatre ordinateurs portables, deux moniteurs LCD, trois téléphones portables, un accès internet et trois abonnements téléphoniques.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En résultat exceptionnel, apparait une charge de 11 040 € correspondant à des factures de la part de Philharmonie Paris pour la cotisation 2020 et 2021, factures reçues en 2023.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Un rescrit fiscal a été effectué en février 2024 afin que l'administration fiscale confirme que les prestations réalisées par l'association dans le cadre du Lucas ne sont pas soumises à tva. En effet, l'association a dépassé le seuil de la franchise de tva en 2023.

L'association a un projet de fusion avec l'association Culture et Département pour le 30/06/2024.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 745		23 423
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 904		2 958
TOTAL	3 904		2 958
Prêts, autres immobilisations financières	494		
TOTAL	494		
TOTAL GENERAL	26 143		26 381

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	10 877	0	34 291	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 862	
TOTAL			6 862	
Prêts, autres immobilisations financières			494	
TOTAL			494	
TOTAL GENERAL	10 877	0	41 647	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Autres immobilisations incorporelles	10 868	4 909		15 777	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 528	1 258		3 786	
TOTAL	2 528	1 258		3 786	
TOTAL GENERAL	13 396	6 167		19 563	
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	4 909				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 258				
TOTAL	1 258				
TOTAL GENERAL	6 167				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	2 657				2 657
Report à nouveau	67 696	30 006		0	97 702
Excédent ou déficit de l'exercice	30 006	30 006-			33 522-
Situation nette	100 358				66 837
Provisions réglementées	106 850		42 020	106 850	42 020
TOTAL I	207 208		42 020	106 850	108 857



Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	106 850			106 850			47 670	42 020
2021 Projet 1	5 000			5 000				
2022 Projet 1	25 440			25 440				
2021 Projet 2	10 000			10 000				
2022 Projet 2	26 270			26 270				
2022 Projet 3	40 140			40 140				
TOTAL	106 850			106 850			47 670	42 020

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	494	0	494
Autres créances clients	34 920	34 920	
Personnel et comptes rattachés	690	690	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 042	1 042	
Divers état et autres collectivités publiques	23 835	23 835	
Charges constatées d'avance	1 639	1 639	
TOTAL	62 620	62 126	494

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	35 187	35 187		
Personnel et comptes rattachés	1 470	1 470		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 458	24 458		
Autres impôts taxes et assimilés	308	308		
Autres dettes	1 469	1 469		
Produits constatés d'avance	920	920		
TOTAL	63 811	63 811		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	8 440
Autres créances	24 657
Total	33 097



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 100
Dettes fiscales et sociales	1 788
Total	12 887

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		1 639
Total		1 639
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		920
Total		920

Subventions

Les subventions de l'année sont :

- 120 000 euros de la part du Ministère de la Culture pour le fonctionnement de l'association
- 50 000 euros de la part d'ANCT pour le financement du projet Lucas et les rencontres professionnelles
- 47 670 euros de la part du département du Doubs pour le projet Lucas.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Absence de valorisation.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.
Absence d'évaluation des indemnités de départ à la retraite.

